

Dispositif 4C – des clés pour des connaissances, des compétences et une carrière

Que sont les compétences-clés ?

Ce sont les compétences considérées comme nécessaires à toute personne pour l'intégration sociale et l'emploi, l'épanouissement et le développement personnels, la citoyenneté active.

Elles sont communes à tous les métiers.

On peut les développer à l'infini.

Elles sont nécessaires au développement des compétences techniques.

8 bonnes raisons de s'engager dans le dispositif :

- 1** Accroître l'opérationnalité de vos agents en situation de travail
- 2** Faciliter l'adaptation des agents aux changements, aux évolutions des métiers et des process
- 3** Développer l'autonomie et la prise d'initiative chez vos agents
- 4** Accompagner les projets et souhaits de mobilité
- 5** Promouvoir l'accès des agents à la qualification
- 6** Répondre aux exigences de qualité
- 7** Améliorer la performance collective et la qualité de vie au travail
- 8** Faire face aux évolutions dans l'établissement susceptibles de fragiliser les agents les moins qualifiés

L'Anfh Normandie propose à ses établissements adhérents un dispositif de sécurisation des parcours fondé sur le développement des compétences-clés en situation professionnelle.



3 temps forts dans le dispositif

1. Sensibilisation au dispositif 4C :

Aide à l'appropriation de la problématique de l'ensemble des acteurs :

- > journée de sensibilisation
- > ateliers pédagogiques
- > fiches repères pour découvrir et comprendre le sujet

2. Accompagnement au repérage et à l'orientation des agents

Des webinaires thématiques :

- > organiser la communication interne sur la question des compétences clés
- > s'approprier le dispositif
- > s'approprier les outils de diagnostic et de repérage, organiser le repérage

Des outils pédagogiques à disposition



3. Parcours de formation des agents

- > 1 bilan de positionnement
- > 1 parcours de formation de 70h ou 140h maximum selon les niveaux et basé sur l'exploitation de situations professionnelles en fonction du profil et des besoins de l'agent
- > 1 bilan de fin de parcours pour valoriser les acquis des agents

8 domaines de compétences travaillés



La communication en français



L'utilisation des règles de base de calcul et du raisonnement mathématique



L'utilisation des techniques usuelles de l'information et de la communication numérique



L'aptitude à travailler dans le cadre de règles définies d'un travail en équipe



L'aptitude à travailler en autonomie et à réaliser un objectif individuel



La capacité d'apprendre à apprendre tout au long de la vie



La maîtrise des gestes et postures et le respect des règles d'hygiène, de sécurité et environnementales élémentaires



L'acquisition des connaissances et des compétences relatives aux usages fondamentaux du numérique au sein d'un environnement de travail

L'organisation administrative

1. Identification de l'agent ou du groupe d'agents
2. Validation auprès de l'agent ou des agents de l'utilisation du compteur CPF
3. Contact avec la délégation territoriale pour inscription à un bilan de positionnement (Si déploiement intra, contact avec l'organisme de formation pour déploiement de session et information à l'Anfh des dates retenues)
4. Réalisation du bon de commande par l'Anfh
5. Réalisation du bilan initial et du parcours de formation
6. Création DAPEC, suivi des candidatures et paiement des prestations d'enseignement sur les fonds FQ & CPF par l'Anfh – dans la limite des fonds disponibles (Si frais de déplacement et traitement: imputation au plan de l'établissement)



Retrouvez plus d'informations sur notre site internet en scannant ce QR Code avec votre smartphone, ou contactez votre délégation territoriale.